

# **BULLETIN**

# **MUNICIPAL**



- Le MOT du MAIRE -  
=====

- L'activité économique dans le Pays Sous - Vosgien doit nous inciter à une réflexion sur l'avenir de notre village.

Le textile complètement disparu depuis 1987 n'a pas été remplacé.

Notre position géographique, en fond de vallée, loin des grands axes de communication, n'engage pas les entreprises à venir s'implanter sur le Territoire de notre commune.

Un projet de création d'une Zone d'Activités Intercommunale Multisite sur les cantons de GIROMAGNY et ROUGEMONT est actuellement à l'étude par les Services Départementaux.

Quelques sites répondant à des critères bien définis pourraient être retenus. Il s'agit des communes d'AUXELLES-BAS - CHAUX - GIROMAGNY - ANJOUTEY et LACHAPPELLE-sous-ROUGEMONT.

La création de ce Syndicat Intercommunal associera à ce projet toutes les communes qui le désirent ; outre la création d'emplois, la répartition de la Taxe Professionnelle est un des éléments positifs.

Mais alors, que va devenir LEPUIX ? Un village-dortoir où chacun s'accorde à dire qu'il y fait bon vivre, que nous bénéficions d'une certaine qualité de vie.

Je ne pense pas que cette situation doit nous satisfaire.

Nous disposons de richesses naturelles qui doivent nous permettre de nous orienter vers cette autre activité, qui est le Tourisme.

La beauté du paysage, le calme de nos forêts, la pratique d'activités de plein air font la joie des citadins en vacances.

Maintenir, développer le commerce local, faire vivre notre village, doit être le but recherché. Pour cela il faut améliorer nos structures d'accueil, notamment par la création de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes ; La clientèle existe, la demande est importante.

Tous les détails concernant ces équipements sont développés dans les pages de ce bulletin.

! D'autre part, la transformation de l'ancienne !  
! Colonie de Vacances acquise en 1988 - en Centre de !  
! Loisirs et de Tourisme - devrait apporter beaucoup !  
! dans l'animation du village. !

! La création d'une salle de 200 m2 environ, l'aména- !  
! gement de locaux socio-culturels, de quelques gîtes !  
! ruraux et l'implantation de terrains à vocation spor- !  
! tive seront réalisés sur un programme de 4 ans. !

! L'Eté 1991 verra la mise en service de 2 Courts !  
! de Tennis. !

! L'extension du Réseau de Gaz Naturel doit se !  
! poursuivre comme prévu. !  
! Le quartier de Chauveroches, les rues de la Charrière, !  
! du Moulin et des Mines seront desservis. !

! - Enfin, je terminerai mes propos par un hommage !  
! à un Ami qui nous a quitté le 3 Décembre 1990. !

! François DEMEUSY a participé activement pendant !  
! 12 ans à la vie municipale, en tant que 1er Adjoint !  
! de 1977 à 1989. !

! Homme de devoir, serviable, toujours disponible, !  
! connaissant son village dans les moindres détails, !  
! François aimait et savait renseigner, conseiller, !  
! guider ceux qui venaient le consulter. !

! Passionné d'histoire locale, il avait bien voulu !  
! continuer à assurer cette rubrique dans le Bulletin !  
! Municipal. !

! FRANCOIS, nous te remercions, et nous continuerons !  
! dans la voie que tu nous as tracée. !

! Bernard DEMOUGE. !

## I.- LES DELIBERATIONS DU SEMESTRE

---

14 Décembre 1990

- \* Droit de préemption urbain : Afin de pouvoir :
- mettre en oeuvre une politique locale de l'habitat,
- organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques
- favoriser le développement des loisirs et du tourisme
- réaliser les équipements collectifs
- lutter contre l'insalubrité
- sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti, ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites opérations

le Conseil Municipal décide d'instituer un droit de préemption urbain au bénéfice de la commune.

Ce droit s'applique sur les zones urbaines (U) , et d'urbanisation futures (NA) prévues au POS.

\* Pour améliorer la couverture sociale des employés communaux, la commune décide d'adhérer à l'Association pour le Personnel Communal dont le siège est à Belfort, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

25 Janvier 1991

\* Le programme de travaux forestiers annuel proposé par l'ONF est accepté (voir détail avec le Budget Primitif)

\* Différents travaux de Batiments (Maternelle) et de Voirie subventionnables par la D.G.E (Dotation Globale d'Equipement) sont retenus (détail avec le Budget Primitif)

\* Prévision de travaux à proposer au Syndicat des 3 Rivières. La Commune décide de proposer l'étude par la D.D.A. des travaux d'aménagement des berges de la Beucinière entre le grand pont et le pont de la boucherie, aux fins du programme 1991 de subventions de ce Syndicat nouvellement créé.

\* Une demande de subvention de 15% environ sera adressée aux Affaires Culturelles pour réaliser des travaux d'entretien de la charpente de l'Eglise.

\* Acquisition de terrains en bordure de la Beucinière. La Commune, pour entreprendre les travaux de soutènement de la rue de l'Eglise avait besoin d'acquérir 3 parcelles de terrain situées sur des propriétés privées pour une contenance totale de 71 centiares. Le Conseil donne pouvoir au Maire afin de réaliser l'opération pour le Franc symbolique avec les propriétaires MM. Armand LAMBERT , Albert MARTY et Melle PERNOT.

22 Février 1991

\* Considérant l'intérêt qu'il y a à protéger les espaces naturels sensibles, le Conseil émet un avis favorable à l'institution par le Conseil Général d'une zone de préemption englobant la Tourbière des Fagnes d'une superficie de 26 ha 35 ares

\* Prix de l'eau : Il est fixé à 2,16 Fr le m<sup>3</sup>, soit :

- le m <sup>3</sup> H.T.	: 1.605
- F.N.D.A.E.	: 0.105
- Taxe de pollution	: 0.405

(FNDAE : Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau)

\* La Commune participera à hauteur de 10 000.- FRF aux travaux de rénovation de la station d'épuration du Lotissement des Sapins au Ballon d'Alsace.

22 Mars 1991

\* Diverses cotisations municipales pour 1991 :

- gardiennage de l'église	: 2 390.00 Fr
- cotisation S.M.I.B.A.	: 3 495.20 Fr
- association des Maires	: 850.00 Fr

\* Le Conseil émet un avis favorable à l'intégration de la voirie du Lotissement de la Goutte (Malvaux) à la voirie communale.

\* Le financement du Syndicat des 3 Rivières est fixé définitivement :

60 %	au prorata de la longueur des berges
40%	au prorata du potentiel fiscal

II.- Les FINANCES COMMUNALES : LE BUDGET PRIMITIF 1991

=====

	B.P. 91
<u>DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</u>	2 127 883
Denrées et fournitures	70 000
Frais de personnel	655 000
Impôts et taxes	50 100
Travaux et services extérieurs	260 000
Participations et contingents	548 474
Allocations et subventions	85 800
Frais de gestion générale	115 412
Frais financiers	163 380
Dotations aux amortis. et provisions	0
Charges antérieures	0
Prélèvement pour dépenses d'investissement	179 717
<u>RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</u>	2 127 883
Produits de l'exploitation	222 500
Produits domaniaux	604 130
Produits financiers	20 000
Recouvrements - Subventions	129 842
Dotations versées par l'Etat (D.G.F)	685 946
Impôts indirects	29 800
Contributions directes	435 665
Produits exceptionnels	0
Produits antérieurs	0
<u>DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT</u>	822 939
Remboursements d'emprunts (Capital)	156 439
Acquisition de biens	2 800
Travaux de bâtiments	96 000
Travaux de voies et réseaux	72 700
Autres travaux	495 000
<u>RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT</u>	822 939
Subventions en annuités	8 988
Subventions d'équipement	100 850
Prélèvement s/recettes de fonctionnement	179 717
Participations à des travaux d'équipement	213 855
Produit des emprunts	300 000
Recouvrement de créances	19 529

## COMMENTAIRES sur le BUDGET PRIMITIF

1/ Impôts locaux - les nouveaux taux d'imposition :

- taxe d'habitation	: 2,07 (1,88 en 90) rapport	85 719 F
- foncier bâti	: 3,43 (3,11 en 90)	" 97 803 F
- foncier non bâti	: 37,76 (inchangé)	" 85 375 F
- taxe professionnelle	: 2,56 (2,40 en 90)	" 135 197 F

2/ Les principaux travaux budgétés en 1991 :

- Forêts : * Programme annuel	35 000
* Dégats des eaux	60 000
- Maternelle : * Classe - Fenêtres - Peinture	91 000
- Voirie : * Passerelle rue du Moulin	8 400
* Barrière de sécurité	20 000
* Rue de la Papeterie	41 500
- Divers : * 2 courts de Tennis	400 000
(Financement communal, avec 50% du Hors Taxe - soit 1 court - remboursable sous forme de loyer annuel par la Raquette Motieuse.)	

3/ Les SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

-- Colis des personnes âgées	6 500	
-- Société de Pêche	6 100	(1)
-- Ski Club	5 600	(2)
-- Lepuix-Fleuri	4 500	
-- Coopérative scolaire	2 500	
-- A.S.L	2 200	
-- Bibliothèque	1 600	
-- La Clique	1 100	(3)
-- La Raquette Motieuse	1 100	
-- Aides Ménagères à domicile	600	
-- Anciens Combattants/Prisonniers	600	
-- Patrimoine Sous-Vosgien	600	
-- U.S.G. - Athlétisme	500	
-- Amicale Sté de Gymnastique - Giro	300	
-- Société de Tir Giro	300	
-- Cercle des nageurs - Etueffont	300	
-- Association Sportive CES	200	
-- APEP 90	200	

(1) dont 5 000 de subvention exceptionnelle

(2) dont 5 000 de subvention exceptionnelle pour moyens radio pouvant être utilisés par les autres associations locales

(3) la subvention pour organisation feu d'artifice sera définie ultérieurement (budget supplémentaire).

### III.- HISTOIRE LOCALE

=====

Dès l'automne 89, François DEMEUSY nous remettait un article d'histoire locale qui devait couvrir les deux numéros du Bulletin de 1990. Mais, les graves inondations de Février 90 lui inspiraient un article particulier qu'il nous demandait d'insérer dans le numéro du printemps 90, reportant par la même son article initial dont la première partie paraissait trois jours avant qu'il ne nous quitte. C'est donc avec une certaine émotion que nous vous proposons aujourd'hui la suite de cet article.

#### DISTRACTION du TERRITOIRE de la COMMUNE FORMÉE par CERTAINS HABITANTS de la COMMUNE de GIROMAGNY (2ème partie)

Distraction du territoire de la Commune . . .

---

"Sur la question de "communauté des droits de propriété ou de jouissance", l'arrêt de 1839 homologuant l'expertise du cantonnement provisoire (forestier) de Giromagny, n'est qu'un droit d'usage.

En conséquence, il est ordonné :

1/ que la portion en pleine propriété attribuée à Giromagny en date du 22 Février 1829 de 1934 habitants portés dans le recensement de 1825 sera réduite dans la proportion des 228 habitants des 38 maisons situées sur Lepuix.

2/ que la commune de Giromagny sera tenue de céder en toute propriété à celle du Puix, des forêts aussi rapprochées du village que les convenances le permettent . . . jusqu' à une concurrence de 51 528 FR.

3/ qu'il sera procédé à la distraction d'une partie des forêts de cette valeur, à charge pour Lepuix de traiter les 38 maisons et autres qui s'élèveraient sur son sol aux mêmes avantages communaux que les autres. "

En un mot, nous retournons à la case départ. Lepuix reste fixé sur les limites et les habitations, rien ne le fera changer. Par contre, "les superficies de forêts" rebondiront à tout instant durant le procès avec les héritiers Mazarin. Ce procès coûta très cher aux communes. Sous la forme déguisée de "pétitions", Giromagny, tout en restituant la forêt de la Goutte Saint Guillaume, ne voulait point verser 50 000 FR. à Lepuix. A tout cela, se greffait le droit de paturage, les droits de police, etc.. et encore la question "religieuse" de l'état-civil. Enfin, si ces 38 maisons étaient rattachées à Giromagny, Lepuix perdait 100 hectares de terres "qui sont le jardin du village".



Toutes les communes ne formulent pas leurs prétentions de la même façon, ce qui donne un imbroglio juridique. Durant le temps de la procédure, la commune doit assurer le chauffage des habitants. L'autorité permet l'exploitation des coupes, mais ... avec des restrictions.

Jusqu'à ce jour, les communes exploitent "excédentairement", soit "83 hectares au lieu de 63 hectares". La superficie forestière qui était prise sur la part de la famille Mazarin a occasionné une perte de 800 FR à l'hectare et par année.

Inutile d'en rajouter, les dossiers encombrèrent, près d'un demi siècle, la vie communale, paralysant plusieurs réalisations et usant la santé des responsables. Ce ne sont pas deux articles schématiques, mais un livre truffé d'anecdotes et de rebondissements qui brosserait une page d'histoire du village.

#### IV.- Une SOCIETE LOCALE :

#### La BATTERIE FANFARE " LA JEANNE D'ARC "

---

---

par Michel MARSOT, Président.

#### LES DEBUTS

La Batterie-Fanfare de Lepuix-Gy, appelée plus communément "La Clique de Lepuix-Gy" a une renommée qui dépasse les limites du Canton et du Département, voire des frontières. Cette réputation est le fruit d'une longue histoire animée par des hommes, qui, de génération en génération, donnèrent un peu de leur énergie pour que le village ait une clique.

De suite, mettons nous d'accord sur le terme : "Clique".... En se reportant à la définition du Petit Robert, une clique est un ensemble de tambours et clairons d'une musique militaire. Cette définition rend donc légitime notre formation musicale.

A Lepuix, depuis le début du siècle, une société musicale existe. La création d'une fanfare "L'Echo du Ballon" date de 1895 dont l'initiative revient à la maison Boigeol. Aussitot, une salle de musique (dont la maison connue sous ce nom existe toujours) située à côté de l'usine du Pont est mise à la disposition des musiciens pour les cours de solfège et les répétitions. Les Chefs en sont M. Jung et Gustave MARSOT. L'activité de cette fanfare est éphémère. Vers 1908, les répétitions cessent, le groupe est dissous. Quelques années plus tard, un petit noyau issu de cette première fanfare se regroupe autour d'Emile ROY pour former une clique qui animera la fête de Jeanne d'Arc et la procession de la Fête-Dieu. Elle restera en place pendant la guerre de 1914-1918 malgré la forte mobilisation des jeunes. En 1919 elle connaît un renouveau avec le retour des soldats et le dévouement de l'Abbé Besançon, vicaire de la paroisse.

Théodore BATT, musicien, assure à partir de 1923, et pendant une dizaine d'années des cours de solfège, et crée une fanfare de trompettes de plus de 20 musiciens qui exécuteront des morceaux à quatre parties. Cette décennie est suivie d'une période de demi-sommeil. Vers 1934 - 35, Emile ROY relance l'activité avec 8 clairons et 3 tambours. En 1939, avec la seconde guerre mondiale qui éclate, des années sombres s'annoncent pour la clique qui tombe à nouveau en léthargie.

## L'APRES - GUERRE

Mais, en 1945, toujours sous l'impulsion d'Emile ROY et de quelques musiciens, la fanfare renait. L'euphorie de l'après guerre a un effet positif sur la clique qui compte plus de 40 membres (tambours, clairons, trompettes, cors de chasse). Depuis 1945, elle n'a plus connu d'interruption après un demi siècle difficile, cahotique, la clique se constitue solidement.

Au lendemain de la seconde guerre, la tenue vestimentaire est simple : une chemise bleue, une cravate foncée, et un béret. Les instruments ne sont pas toujours en très bon état. Pour animer défilés ou fêtes, la clique se déplace en camion prêté gracieusement par Monsieur Robert COLIN, directeur du Tissage du Pont, président de la fanfare.

En 1954, Emile ROY agé et fatigué, cesse son activité de chef de clique. Fernand SAUER le remplace pendant deux ans avant que Gabriel LAMBERT prenne la succession jusqu'en 1962, date à laquelle il quitte le village pour habiter Rougegoutte. La place à nouveau vacante revient à Eugène COLIN, qui assure depuis cette date la direction de la formation.

La Batterie Fanfare "La Jeanne d'Arc" compte parmi les membres de la Fédération des Sociétés Musicales de Franche-Comté depuis 1972. Le groupe est constitué de 28 musiciens, auxquels il convient d'ajouter 4 épouses de musiciens pour les défilés à caractère folklorique. Depuis quatre ans, 3 jeunes filles, Virginie COLIN devenue Mme ERHARD, Nathalie STALDER et Laurence WIMMER, ont rejoint la clique, augmentant ainsi le nombre des tambours. Leur dextérité leur vaut les éloges de leurs collègues masculins.

## AUJOURD'HUI

Les statuts de la fanfare, déposés en Préfecture, définissent ainsi son action "But et Activités : animer les fêtes patriotiques, civiles et religieuses". Persévérance et tenacité sont de règle vers la recherche du degré supérieur de la réussite.... En effet, le musicien comme le sportif doit s'entraîner s'il veut être compétitif. Ici, l'entraînement s'appelle "les répétitions". Mais avec les contraintes de la société actuelle .... les études suivies par les jeunes qui participent à des compétitions sportives, il est de plus en plus difficile de se retrouver au complet. Mais la bonne volonté de chacun, l'esprit de camaraderie et la bonne humeur qui règne au sein du groupe permettent de surmonter les difficultés.

Chaque année, à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc, un feu d'artifice est offert aux habitants du village. Ce feu n'est pas d'une très grande ampleur, car les prix sont très élevés, mais il marque la volonté de la clique de participer à l'animation de notre village. Si les activités demeurent modestes, elles ne sont toutefois possibles que grâce aux nombreuses heures de travail bénévoles fournies par les musiciens, leurs épouses et leur famille, et les bonnes volontés. Qu'ils en soient ici tous remerciés.

Tous ceux, garçons et filles, qui sont intéressés peuvent venir grossir les rangs de la formation, afin de mieux en assurer l'avenir. Pour cela, prendre contact avec un des responsables de la clique :

LE COMITE :

Président	:	Michel MARSOT
Secrétaire	:	Philippe COLIN
Trésorier	:	Claude DEMOUGE
Chef de Musique	:	Eugène COLIN

## V.- INFORMATIONS TOURISME

Mines, textiles, forêts, industries de l'aire urbaine et administrations ont permis à nos vallées sous-vosgiennes de subsister pendant des décennies. Aujourd'hui, loin des axes de communication, les concentrations de l'industrie et du commerce donnent naissance aux villages-dortoirs.

Notre commune a encore la chance d'avoir une identité à part entière, des traditions, en un mot une âme. A des lieues à la ronde, l'esprit montagnard est connu. Partout, les MOTIEUX sont reconnus.

Il ne nous reste que quelques années, au plus, pour tenter de préserver ce particularisme qui nous est cher. Face à cette évolution, force est de constater qu'un des moyens à la mode qui peut apporter un sang nouveau à notre village est le tourisme.

Dans le Bulletin Municipal du 1er semestre 1990, nous avons déjà inséré une page de publicité sur les gîtes de notre commune et sur les commerces où la collectivité était représentée au travers de Syndicats intercommunaux. Dans ce nouveau numéro nous donnons quelques informations sur les gîtes ruraux et les autres formes d'hébergement pour tenter de susciter chez quelques uns l'envie d'en créer. Les renseignements qui suivent sont extraits de la brochure "Hébergements Touristiques en Milieu Rural" éditée par le Conseil Général. Elle est disponible à la mairie de la commune où on peut se la procurer ou obtenir tout renseignement complémentaire.

A noter que si l'initiative privée faisait défaut, la commune pourrait entreprendre la création de gîtes dans un bâtiment de l'ancienne colonie du CE Alsthom.

### GITES de FRANCE

Le Gîte est une résidence de vacances, maison, appartement ou chalet, de construction neuve ou restaurée. Il est situé en espace rural : à la campagne, à la montagne..

Le gîte de France est entièrement conçu et aménagé pour des familles, trouvant sur place tout l'équipement nécessaire pour des séjours en toute saison, avec des utilisations possibles au week-end, à la semaine, ou au mois.

#### \* Normes et Equipements :

Un Label "Gîte de France" est attribué lorsque le gîte répond aux normes de la "Chartre Nationale des Gîtes de France" :

- a/ . . . .
- b/ être totalement indépendant, toutefois l'entrée peut être commune avec un autre logement
- c/ être pourvu des aménagements minimums : électricité, eau courante chaude et froide dans la cuisine et le sanitaire, un WC intérieur privé avec chasse d'eau et aération, une salle d'eau avec douche et lavabo minimum, un chauffage est indispensable en montagne
- d/ . . . .

\* Accueil et Prix :

L'accueil des vacanciers se fait par le propriétaire ou son mandataire autorisé. Le meilleur accueil sera réservé aux vacanciers. Tout sera mis en oeuvre pour faciliter leur séjour et leurs demandes.

Les dépliants touristiques seront mis à disposition...

Les prix de location seront raisonnables. Ils sont établis à l'avance et obligatoirement publiés dans l'annuaire. Ils sont nets de toutes majorations, droits ou taxes et comprennent la fourniture de : électricité, eau, gaz butane (si cuisinière à gaz) et la commission du service de réservation.

Les frais de chauffage ne sont pas compris dans le prix de location.

\* Qui peut faire un Gîte de France ?

Tout propriétaire ...

Le Label est attribué par une Commission qui procédera au classement de 1 à 4 épis.

La mention "Gîte à la Ferme" s'applique lorsque le propriétaire est agriculteur et que le Gîte est aménagé à proximité de l'exploitation.

\* Comment réaliser un Gîte de France ?

Un animateur du Relai Départemental peut :

- donner des conseils sur les travaux, l'aménagement, l'intérêt économique du projet
- aider à la constitution du dossier de demande de subvention

\* Aides à la création

- 30% de subvention, de 42 000 à 55 000 Fr pour un gîte (2 épis au moins) par le Conseil Général
- pour des opérations importantes, possibilités d'aides du Conseil Régional

\* Divers

- assurances civile et des biens obligatoires
- fiscalisation assouplie sous certaines conditions
- label "Gîte de France" avec panneau apposable
- Guide des Gîtes du Territoire de Belfort à partir duquel est faite une publicité par la Fédération Nationale, en France et à l'Etranger
- service de réservation "Loisirs-Accueil Haute - Saône et Territoire de Belfort"
- au niveau commune, publicité possible dans le Bulletin Municipal (voir n° du printemps 90). Une formule d'accès aux services des associations locale (ski, randonnée, pêche, tennis) pourrait être envisagée. Une convention pourrait être passée par la commune avec la Raquette Motieuse pour l'utilisation des courts de tennis par les locataires de gîtes.

AUTRES FORMULES de la FEDERATION des GITES de FRANCE

---

- Table d'Hotes : offrir le repas aux vacanciers... pris dans la salle commune avec la famille. Il devra conserver un caractère traditionnel à base de produits régionaux...
- Chambre d'Hotes : chambres aménagées et équipées chez l'habitant. Elles permettent d'offrir des "nuitées" c'est à dire le coucher et le petit déjeuner. Subventionnable par le Conseil Général (50%, plafonné à 10 000 Frs).
- Camping-caravaning à la Ferme : terrain situé ... à proximité de l'exploitation, ouvert aux campeurs.
- Gite d'Etape et Gite de Groupe : conçus pour l'accueil de randonneurs, à la journée.
- Gites d'enfants : prévus pour l'accueil d'enfants dans des familles rurales agréées, ils ont pour but d'offrir aux enfants un dépaysement, un contact avec la nature et la vie rurale. Leur réglementation très stricte (nombre, âge 13 ans max., enquête sociale, agrément DDAS)
- Gites de Pêche : qualifient un hébergement avec pratique de la pêche à proximité.
- Fermes-Auberges : lieu ou étape de restauration aménagée, avec ou sans hébergement sur une exploitation agricole répondant aux exigences de la Charte Nationale des Fermes-Auberges.

## VI.- LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

=====

- Ve 31 Mai : A.S.L. - Coupe Jonte 1/2 finale retour à AUDINCOURT - 2 cars spéciaux supporters
- Sa 1 et Di 2 Juin : - Kermesse des randonneurs - Goutte des Forges
- Di 9 Juin : Stade des Prés du Feu : Tournoi Vétérans
- Sa 15 Juin : Marché aux Puces du Ski-Club ( Place de l'Eglise et Rue du Moulin)
- Sa 22 - Di 23 Juin : Kermesse du Ballon
- Sa 6 - Di 7 Juillet : Kermesse Paroissiale
- Sa 13 Juillet : A.S. Lepuix - Bal populaire
- Sa 17 - Di 18 Aout : Tournoi de Tennis de la Raquette Motieuse
- Sa 24 Aout : Montée cycliste du Ballon
- Sa 31 Aout & Di 1er Septembre : Fête patronale
- Sa 14 Septembre : VTT - Combiné des Sombres
- Sa 28 Septembre : Cérémonie au Monument aux Morts par les "Anciens de la 1ère D.F.L." Libérateurs du village
- Sa 19 Octobre : Portes ouvertes à la Bibliothèque
- Sa 2 Novembre : Ski-Club - Bourse aux skis
- Di 10 Novembre : Soirée Jeunes de l'A.S. Lepuix
- Lu 11 Novembre : Cérémonie commémorative de l'Armistice
- Sa 16 Novembre : Loto de la Société de Pêche
- Sa 23 Novembre : Soirée Paroissiale
- Sa 30 Novembre : - Ski Club - Assemblée Générale - Soirée raclette  
- Les Foulées Montagnardes : Corrida pédestre
- Sa 7 Décembre : A.S. Lepuix - Concours de Belote
- Sa 14 Décembre : La Raquette Motieuse - Assemblée générale
- Ma 31 Décembre : A.S. Lepuix - Réveillon de la Saint - Sylvestre